

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal de Najac le 29 juin 2021

Convoqués à 20h en la salle des fêtes de Najac.

**Etaient présents :** Gilbert Blanc, Alain Andrieu, Isabelle Barres, Natacha Clouzet, Suzanne Déléris, Fabrice Guibal, Mathieu Laroussinie, Virginie Le Floch, Laurence Millat, Claude Rabayrol, Jean-Régis Souvignet, Charles Poux.

**Etaient absents ayant donné procuration :** Pierre-Jean Barthélemy à Virginie le Floch et Rémi Mazières à Mathieu Laroussinie.

**Secrétaire de séance :** Charles Poux

Le maire, Gilbert Blanc, ouvre la séance et fait un rappel de l'ordre du jour de la précédente séance puis donne l'ordre du jour de la présente séance.

## - 1 – Avenants aux prêts souscrits auprès du Crédit Mutuel sur le budget annexe VVF Villages :

Le Maire nous informe des propositions d'avenants du Crédit Mutuel concernant 2 prêts précédemment contractés, dont l'un de 600 000€ et l'autre de 1 200 000€. Les avenants portent sur 4 échéances trimestrielles à reporter pour chacun des deux emprunts.

Concernant l'emprunt de 600 000€, le réaménagement porte sur un capital restant du de 469 308.81€.

Concernant l'emprunt de 1 200 000€, le réaménagement porte sur un capital restant du de 910 475.40€.

Le Conseil adopte à l'unanimité, approuve le report de 4 échéances trimestrielles pour chacun des deux prêts et autorise le Maire à signer les documents y afférent.

## - 2 – Avenant au prêt souscrit auprès du Crédit Agricole sur le budget annexe Camping :

Concernant la rénovation des infrastructures du camping "Le Paisserou", la Commune contracte auprès du Crédit Agricole, un emprunt pour réaliser le compactage du précédent prêt n° 00000013183.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

## - 3 – Décision modificative N°1 budget communal :

### a/ Entrée dans le capital de la SPL (Société Publique Locale)

Afin de procéder à l'achat de 10 actions de la SPL au prix de 370€ l'unité, il convient de rajouter 200€ de crédits suite au constat que la reprise en RAR de 3500€ ne s'avère pas suffisante.

### b/ Solde mission maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle des fêtes :

Chantier réceptionné fin 2020. Le solde de la mission du cabinet Marty architecte et celui du bureau d'étude Alizé n'ayant pas été facturé en temps et en heure, afin de régler ce solde de 223.76€, il convient de prendre une décision modificative en virant la somme, du chapitre "dépendances imprévues" au chapitre "travaux en cours".

Le Conseil adopte à l'unanimité.

## - 4 – Décision modificative N°1 budget assainissement :

Des corrections se sont révélées nécessaires après le vote du budget.

Le conseil est invité à prendre une décision modificative sur le budget assainissement.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

## - 5 – Travaux 2020 - Amortissements sur le budget camping et assainissement :

### a/ Budget annexe du camping "le Paisserou" :

Le montant des études réglées au cabinet Marty architecte s'élève à 3520€ HT . Ces études concernent le "relevé diagnostic et étude thermique dans le cadre du projet de rénovation des locaux de la base de pleine nature".

Le Conseil décide à l'unanimité de prévoir une dotation aux amortissements de 704€ sur 5 ans.

### b/Budget annexe assainissement :

Le montant des travaux réalisés pour cette année représentent un investissement de 8 932.68€

La durée d'amortissement ne peut être la même quant à la nature des travaux.

Ainsi le Conseil décide à l'unanimité une dotation aux amortissements :

- de 18.80€ sur une durée de 50 ans depuis 2021 pour l'amortissement des réseaux.

- de 799.26€ sur une durée de 10 ans depuis 2021 pour l'amortissement du matériel d'exploitation spécifique.

## - 6 – Modification N°2 du plan de financement pour le projet d'aménagement artistique des abords de la Maison du Gouverneur :

Le précédent conseil municipal avait délibéré en janvier 2020 afin d'établir un plan de financement prévisionnel pour le projet.

Au vu des subventions obtenues, il convient de modifier ce plan de financement afin de l'optimiser. Autofinancement de la commune pour 20 % soit la somme de 30 409.50€.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

### **- 7 – Tarif de la buvette de la piscine :**

Après que le Maire ait fait part des prix d'achat 2021 des articles en vente à la buvette de la piscine, le Conseil après avoir délibéré en fixe le prix de vente article par article.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

### **- 8 – Approbation du rapport d'activité annuel 2020 de la SPL (Office du Tourisme Communautaire)**

Il convient d'approuver le rapport d'activité 2020, conformément aux statuts après qu'il ait été approuvé par le Conseil d'administration puis en assemblée générale.

Le Conseil approuve le rapport d'activité 2020 de la SPL par 13 voix POUR et 1 abstention.

### **- 9 – Adhésion de la bibliothèque communale à l'association 'Les Incorruptibles' :**

'Les Incorruptibles' est une association qui promeut le désir de lire aux plus jeunes.

L'adhésion permet de recevoir des outils d'animation et une sélection de livres pour la bibliothèque.

La Directrice de l'école approuve cette proposition que l'APE ne peut prendre en charge.

Il est proposé au Conseil de prendre intégralement en charge l'adhésion et l'achat des livres sélectionnés.

Simple adhésion pour 30€ et 3 sélections de livres pour 195.88€.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

### **- 10 – Création d'un poste non permanent pour un contrat de projet (VTA) et modification du tableau des emplois :**

Le Maire propose la création d'un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique 'C'.

Il aura pour but :

- D'optimiser le recours aux aides locales, nationales, ou européennes pour la recherche de financement de projets portés par la Collectivité.
- De participer aux diverses projets dans tout le cheminement jusqu'à la mise en œuvre.

Un poste sur une durée de 1 an renouvelable 6 mois : 1 octobre 2021 au 30 septembre 2022. Il est à noter que le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour laquelle il a été conclu.

Le Conseil après avoir délibéré adopte à l'unanimité :

- la proposition du Maire.
- la modification du tableau des emplois.
- l'inscription au budget des crédits nécessaires.
- les dispositions de la délibérations qui prendront effet au 1/08/2021.
- Informe que la présente délibération peut donner lieu à un recours dans un délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif.

### **- 11 - Proposition d'un audit pour l'organisation du travail du service administratif de la mairie :**

Proposition d'une convention cadre de prestations avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron et portant sur l'organisation du travail du service administratif.

Le Conseil adopte à l'unanimité et autorise le Maire à signer la Convention.

### **- 12 – Proposition d'acquisition d'une parcelle à intégrer au patrimoine de la Commune :**

Suite au projet d'achat par l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, pour le compte de la Commune, de l'immeuble sis 1 rue du Bourguet.

La parcelle 447 de la section AE restant la seule propriété de la vendeuse sur la commune, le Maire propose que cette parcelle bien que excentrée du bourg puisse être intégrée au projet, la vendeuse ayant donné son accord pour cette transaction.

Le prix proposé par le Conseil Municipal est arrêté à 500€, les frais inhérents à cette vente seront supportés par la commune.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Fin des débats